

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 2565 /Fin.

Objet:

Etat des perceptions
d'impôts indigènes.-

ASTRIDA



1809

Astrida, le 4 Octobre 1951.-

14

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli,
l'état des perceptions d'impôts indigènes pour le mois de
septembre 1951.-

Le Comptable Territorial, 920
E.LENOIR,

Monsieur le Chef de Service des A.I.M.O.
à

U S U M B U R A .-